Élections professionnelles 2026

du 3 au 10 décembre

je vote FNEC FP-FO

Pour la revalorisation immédiate des salaires !

La FNEC FP-FO combat l'austérité et l'arbitraire du RIFSEEP et de PPCR !

Stop à la smicardisation des personnels

Depuis le début des années 2000, le gel quasi-permanent de la valeur du point d'indice paupérise l'ensemble des personnels. Quel que soit leur corps, les personnels sont tous impactés, titulaires et contractuels. Les grilles indiciaires sont progressivement rattrapées et, pour certains corps, dépassées par le niveau du SMIC !

L'accumulation de mesures indemnitaires – ISOE, ISAE, IFSE, « Briques » de Pacte, prime d'attractivité, indemnité inflation, etc. - ne permet pas de cacher la misère.

L'austérité budgétaire est désormais aggravée par l'accélération de la marche à la guerre qui conduit à une augmentation exponentielle des budgets militaires d'une part et à des coupes drastiques pour l'ensemble des Services publics et leurs agents d'autre part.

La dernière augmentation du SMIC de 2,41% intervenue le 1er juin 2026 fait basculer les salaires indiciaires de plus de 350 000 fonctionnaires sous le niveau du SMIC :

- 10 des 11 échelons de la grille C1, les 7 premiers échelons de la grille C2 et les 3 premiers échelons de la grille C3 sont en dessous du SMIC
- Les 5 premiers échelons de la grille B1 et les 2 premiers échelons de la grille B2 sont en dessous du SMIC
- Le premier échelon de la grille de catégorie A dépasse le SMIC de 4,15%

Avec la FGF-FO, première organisation syndicale de la Fonction de l'Etat, la FNEC FP-FO exige l'ouverture immédiate de négociations salariales pour la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 32,9% pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies par tous les personnels, ainsi que la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire (C, B et A) offrant un véritable déroulement de carrière.

PPCR, caution de l'austérité salariale

Ce bilan salarial scandaleux est à mettre en relation avec le protocole PPCR relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, décliné dans l'Education nationale depuis 2017. Cet accord prévoyait *« d'examiner d'éventuelles mesures d'ajustement au regard des principaux indicateurs macroéconomiques »* et *« la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques. »*

En clair, en période de « crise » ou dans un contexte d'accélération de marche à la guerre, exit l'augmentation du point d'indice !

Pour des centaines de milliers de personnels, le gel des salaires se combine à un tassement des grilles indiciaires. Même en accédant à l'indice terminal de la catégorie C, avec des décennies d'ancienneté, le montant du traitement ne dépasse le SMIC que de 26%. **La FNEC FP-FO n'a pas signé le plan de requalification de la filière administrative, parfaitement insuffisant, contrairement à l'UNSA, la CFDT et le SNALC.**

La FNEC FP-FO demande l'abandon de PPCR

La FNEC FP-FO a voté contre sa mise en place dans l'Éducation nationale **contrairement à la FSU, l'UNSA et la CFDT qui ont voté pour.**

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière

6/8 Rue Gaston Lauriau 93513
Montreuil Cedex 01 56 93 22 22
fnecfp@fo-fnecfp.fr

fo-fnecfp.fr

PPCR, c'est l'arbitraire organisé

Avec PPCR, les appréciations sont définies directement par le supérieur hiérarchique qui peut ainsi favoriser ou freiner la carrière. Le barème intervient de manière mineure ou pas du tout. PPCR a consacré l'individualisation des carrières en conditionnant notamment l'avancement à des évaluations à la tête du client. Qu'il soit soumis à des entretiens d'évaluation annuels ou à des rendez-vous de carrière, l'agent est surtout évalué sur sa soumission aux orientations ministérielles.

L'agent n'est plus évalué sur l'exercice de ses missions mais sur la base d'une grille de compétences subjectives et sujettes à interprétations.

La FNEC FP-FO continue d'intervenir à tous les niveaux pour s'opposer à l'arbitraire de PPCR. Elle aide les personnels à contester les appréciations.



PPCR, des appréciations gravées dans le marbre

Avec PPCR, les appréciations des enseignants restent pérennes. Une mauvaise évaluation peut retarder le passage à la hors classe de 6 ans voire plus. Il n'y a aucun moyen de se rattraper ou de faire valoir le travail accompli depuis le troisième rendez-vous de carrière. **La FNEC FP-FO exige que les collègues puissent demander une nouvelle inspection pour que leur évaluation soit revue à la hausse.** Elle dépose régulièrement des amendements en ce sens qui sont refusés par le ministère, bien aidé par certaines organisations syndicales, soutiens indéfectibles de PPCR.

RÉSULTATS DES VOTES DE CET AMENDEMENT LORS DES DERNIERS CSA :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
FO - CFDT - CGT - SNALC	FSU - UNSA	SUD



La classe exceptionnelle, cerise sur le gâteau de l'arbitraire !

La FNEC FP-FO est opposée au principe de la classe exceptionnelle, grade réservé à une minorité d'enseignants. L'accès fonctionnel (un vivier 1 plus favorable pour les collègues en éducation prioritaire, pour les directeurs d'école…) a été supprimé en novembre 2023. Nous n'étions pas favorables à cet accès fonctionnel. Pour autant, cette suppression a modifié les règles en cours de route et a lésé certains collègues.

La FNEC FP-FO a demandé que les collègues qui étaient promouvables au titre du vivier 1 le restent jusqu'à ce qu'ils soient promus et a déposé un amendement en ce sens. Le ministère n'a pas intégré cet amendement, aidé, là-aussi, par certaines autres organisations.

VOTES DE L'AMENDEMENT

VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
FO - CFDT - UNSA	FSU	SUD - CGT SNALC

La FNEC FP-FO revendique
l'abrogation du RIFSEEP et l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a consacré la logique de « mérite » et l'individualisation de la part indemnitaire des salaires.

Le RIFSEEP, c'est la déconnexion du grade et de l'emploi, c'est la déqualification des postes qui permet à un agent d'exercer des fonctions qui ne relèvent pas de son corps sans en avoir le salaire indiciaire. C'est aussi un outil de tri des collègues dans des groupes de fonctions correspondant à des montants d'IFSE différents : l'immense majorité des agents sont classés dans les groupes de fonctions inférieurs.

Avec le RIFSEEP, à corps et grade identiques, la rémunération peut varier considérablement selon l'affectation, selon le poste.

Depuis sa mise en place en 2014, le RIFSEEP a progressivement été étendu à l'ensemble des corps (sauf enseignants). La FNEC FP-FO est restée constante dans ses positions de combat contre le RIFSEEP.

FO a voté contre l'extension du RIFSEEP aux personnels des corps d'inspection, tandis que FSU, UNSA et CFDT ont voté pour. La FNEC FP-FO revendique l'abrogation du RIFSEEP et l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire.



La FNEC FP-FO réaffirme son opposition au PACTE

Après avoir dans un premier temps assimiler le PACTE à une revalorisation salariale, le ministère a finalement concédé qu'il s'agissait de missions supplémentaires. Maintenant que ces missions sont mises en place, le ministère réduit le nombre de briques de PACTE alloués.

La FNEC FP-FO réaffirme son opposition au PACTE et son exigence de revalorisation du point d'indice sans contrepartie ni missions supplémentaires.

La FNEC FP-FO revendique un déroulement de carrière basée sur l'ancienneté qui garantit aux personnels de finir une carrière complète au grade et à l'échelon le plus élevé.

Élections professionnelles 2026

FNEC FP FO

du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO

La FNEC FP-FO invite tous les personnels qui contestent l'austérité et l'arbitraire du PPCR et les attaques statutaires qui en résultent, qui refusent l'individualisation des carrières, à se saisir des élections professionnelles en votant et faisant voter du 3 au 10 décembre 2026 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats.